



Aide sociale: Faits et revendications des villes

Faits

1. La politique sociale des villes a la tâche de permettre la cohabitation d'une multitude de personnes et d'offrir une chance également aux plus faibles. C'est un combat contre la pauvreté et la détresse. Une vie digne doit être possible pour tous – même les plus défavorisés.
2. L'aide sociale est le dernier filet inconditionnel du système social de la Suisse. Elle est un instrument efficace, qui fonctionne en principe bien. La paupérisation est rare dans les villes et dans la Suisse en général. L'aide sociale contribue à la paix sociale et à la stabilité économique.
3. Les villes sont les premières et les plus touchées par les développements dans l'aide sociale. Les six plus grandes d'entre elles abritent plus d'un quart de tous les bénéficiaires de l'aide sociale de Suisse. Le taux d'aide sociale, à savoir la part des bénéficiaires de l'aide sociale par rapport à la population totale, est plus élevé dans les zones urbaines qu'à la campagne.
4. Le taux d'aide sociale est stable. Il n'a pratiquement pas changé depuis plusieurs années. L'évolution du nombre des bénéficiaires de l'aide sociale suit à peu près la croissance de la population totale.
5. Les charges financières et organisationnelles des villes et des communes présentent des profils très différents. Car les législations cantonales sur la sécurité sociale et les systèmes de compensation des charges varient fortement d'un canton à l'autre.
6. L'aide sociale est efficace. En comparaison à d'autres systèmes sociaux, l'aide sociale soutient relativement beaucoup de monde avec peu d'argent. La conscience des coûts au sein des services sociaux est élevée ; le controlling a été constamment amélioré.
7. Les coûts de l'aide sociale tendent à augmenter. Les causes en sont notamment : plus de personnes à l'aide sociale, durée de soutien plus longue et logements plus chers. Les coûts de l'aide sociale représentent pour de nombreuses villes et communes une part toujours plus importante de leur budget.
8. D'une aide passagère pour situations de crise, l'aide sociale se meut en un minimum d'existence durable pour une partie des personnes soutenues. Le plus grand groupe à l'aide sociale est constitué d'enfants et de jeunes. Les autres groupes à risque sont les familles monoparentales, les personnes avec qualifications professionnelles minimales (notamment les étrangers et étrangères) ainsi que les personnes dès 55 ans sans travail.
9. L'aide sociale n'est pas isolée. Tous les changements qui interviennent sur le marché du travail ou dans les assurances sociales situées en amont (assurance-invalidité ou assurance-chômage) ont aussi une influence sur les besoins en aide sociale.
10. Les villes sont innovatrices. Elles ont élaboré des mesures efficaces pour l'intégration professionnelle et la lutte contre les abus. Elles contribuent de manière essentielle à professionnaliser l'aide sociale et développent de nouvelles approches pour résoudre les problèmes.



Revendications

1. L'aide sociale doit être mieux intégrée dans l'ensemble du système suisse de la sécurité sociale. Il faut édicter des réglementations fédérales, garantir l'égalité juridique et définir des conditions d'octroi et des prestations d'aide sociale.
2. Les prestations de l'aide sociale doivent être harmonisées. Le calcul de l'aide sociale se base sur le minimum social, soit le montant qui permet de participer à la société. L'Initiative des villes pour la politique sociale soutient l'application des normes CSIAS. Largement soutenues dans les milieux professionnels et politiques, ces normes sont aussi constamment vérifiées.
3. L'Initiative des villes pour la politique sociale s'oppose clairement à toute concurrence négative entre les villes et les communes en matière d'aide sociale. Ce type d'engrenage remet en question la cohérence sociale. Il convient bien plutôt de favoriser davantage encore la solidarité entre communes et cantons.
4. Les villes encouragent une compensation des charges sociales équitable. Les cantons dépourvus de système de péréquation adéquat devrait envisager cette possibilité. Il existe, par exemple en Suisse romande, des systèmes éprouvés qui peuvent servir de modèles.
5. Pour les groupes risquant de tomber à l'aide sociale, les villes soutiennent et exigent des mesures supplémentaires ciblées: éducation de la petite enfance et offres de formation, prestations complémentaires pour les familles, meilleure couverture des chômeurs de longue durée âgés, intégration dans le marché du travail des réfugiés et personnes admises à titre provisoire.
6. La politique du marché du travail doit reconnaître la nécessité de faire des investissements dans l'intégration professionnelle et sociale. Il s'agit de mettre l'accent en particulier sur des emplois couvrant les besoins vitaux pour des personnes peu qualifiées, à faible rendement ou âgées.
7. La politique du logement doit prendre en considération les besoins des plus faibles sur le plan économique. Ce point concerne surtout les villes.
8. Les conséquences pour l'aide sociale de changements dans les systèmes sociaux en amont (AC, AI, AVS) doivent être prises en compte et exposées de manière transparente. L'Initiative des villes rejette les transferts de coûts unilatéraux à charge du niveau communal et de l'aide sociale.
9. Les revendications des villes et des communes doivent être davantage prises en compte dans la politique sociale suisse.
10. L'Initiative des villes pour la politique sociale contribue à une discussion objective sur l'aide sociale, sa situation et ses défis. Le système social de la Suisse n'avance pas à coup de grands titres dans les médias sur des cas particuliers. Ce qu'il faut, ce sont des analyses fondées, un échange entre villes, cantons et Confédération ainsi qu'une vision large du système compris globalement.

*Adopté par l'Assemblée générale de l'Initiative des villes pour la politique sociale,
Wil/SG le 5 juin 2015*